

ANNEXE

AU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE L'AGGLOMERATION D'ANNEMASSE-LES VOIRONS (INTERMEDE)

ETABLIE SPECIFIQUEMENT POUR L'EQUIPEMENT « LA BULLE »

(approuvée par délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2023)

Préambule

La présente annexe porte spécifiquement sur LA BULLE, établissement municipal inspiré d'un tiers-lieu. Elle s'applique aux usagers de cet équipement et complète les dispositions du règlement intérieur du réseau des bibliothèques de l'agglomération d'Annemasse-les voirons (INTERMEDE) qui fixe « les droits et devoirs des usagers vis-à-vis des autres lecteurs et du service ».

Missions du service des médiathèques et bibliothèques du Réseau

Dispositions spécifiques applicables à la LA BULLE :

Le fonctionnement de LA BULLE s'inspire des codes utilisés dans les tiers-lieux. Cet établissement a vocation à être un lieu différent du foyer et du lieu de travail, dans lequel on trouve plaisir à se retrouver. Il propose à tous les publics d'accéder à une médiathèque, à une ludothèque, à un espace « Micro-Folie » sur la base du dispositif national du même nom, ainsi qu'à un espace de convivialité. Son fonctionnement est organisé de manière à impliquer les citoyens dans ses projets et dans sa gouvernance. La BULLE s'appuie sur un socle de valeurs partagées, qui constitue son cadre de référence : coopération, inclusion, ouverture et innovation.

Accès aux médiathèques et bibliothèques du Réseau

Dispositions spécifiques applicables à la LA BULLE :

L'accès à LA BULLE, lors des horaires d'ouverture au public, est libre et gratuit mais nécessite de remplir un formulaire de contact dans les cas suivants :

- **Personnes mineures « enfants de 0 à 10 ans inclus »**

L'accès des mineurs de moins de 11 ans s'effectue sous la seule responsabilité et la présence de leur(s) responsable(s) légal(légaux) ou d'un adulte délégué. Un formulaire de contact sera à remplir par les responsables légaux pour que les enfants soient enregistrés à LA BULLE. Ce formulaire ne donne pas la possibilité d'emprunter des ressources. Pour emprunter les ressources, une inscription au Réseau INTERMEDE ainsi que l'autorisation parentale est nécessaire.

- **Personnes mineures « enfants de 11 à 17 ans inclus »**

L'accès des mineurs de 11 à 18 ans s'effectue sous la seule responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(légaux). Une autorisation parentale sera à remplir par les responsables légaux pour que les enfants puissent accéder seuls aux locaux de LA BULLE. Ce formulaire ne donne pas la possibilité d'emprunter des ressources. Pour emprunter les ressources, une inscription au Réseau INTERMEDE ainsi que l'autorisation parentale est nécessaire.

- **Personnes majeures « 18 ans et plus »**

L'accès des personnes majeures est libre sous réserve du respect du règlement intérieur du Réseau INTERMEDE applicable à toutes les structures.

L'accès aux animations et aux ateliers peut requérir une inscription préalable auprès de LA BULLE et nécessiter le remplissage d'un formulaire de contact en fonction de l'âge du participant (voir ci-dessus).

Comportement des usagers

Dispositions spécifiques applicables à la LA BULLE :

Manger et boire est autorisé dans un espace déterminé, sauf mention contraire, sous réserve de limiter les nuisances pour les autres usagers et dans le respect des locaux et de leurs contenus.

Les seuls objets roulants autorisés à l'intérieur des locaux sont les fauteuils roulants et les poussettes ou les jouets mis à disposition par la structure. Les autres objets (vélos, trottinettes, skates, rollers...) doivent rester à l'extérieur de LA BULLE .

Affichage, tracts et usages particuliers

Dispositions spécifiques applicables à la LA BULLE :

Les collections de LA BULLE sont mises à disposition des usagers dans le respect de la législation. Leur utilisation est soumise au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (droits d'auteur), ainsi que des accords contractuels entre les établissements du Réseau INTERMEDE et les fournisseurs de ressources.

L'impression de documents créés ou consultés via l'équipement informatique de LA BULLE et la reproduction de documents imprimés est possible sous réserve du respect des dispositions précitées.

09 MAI 2023

Fait à Annemasse, le

Le Maire,

Christian DUPESSEY

